

*Cette fédération est la vôtre,
ensemble faisons la différence*

Cafés-Brasseries

Hôtellerie

Restauration

Discothèques

Traiteurs



05 55 34 16 00 - 07 44 87 81 25

contact@umih87.fr

www.umih87.fr



31-33 rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES



NOTRE HISTOIRE

Se rassembler pour reconstruire

L'UMIH, qui s'est appelée dans un premier temps FNIH (Fédération nationale de l'industrie hôtelière), est née le 26 novembre 1946, de la volonté des dirigeants des principales organisations syndicales de Paris et de province de rassembler toutes les forces vives du secteur de France et d'Outre-mer.

Quatre personnes sont à l'initiatives de cette fédération, Jacques Gommy, Philibert Plottier, Jacques Percepied et Jean Nougarède.

Conscients du poids économique de notre secteur et de l'importance de son rôle social dans la France qui se reconstruit, ils veulent faire entendre la voix des quelque 200 000 chefs d'entreprise.

Naissance de l'UMIH

Au fil des années d'autres organisations professionnelles ont rejoint la FNIH, seule organisation ayant la capacité à fédérer. Un changement de nom s'imposait et le 23 novembre 1999, l'UMIH, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie est née.

Depuis, l'UMIH reste l'organisation syndicale la plus représentative et la plus fédératrice.

LES STRUCTURES

Les syndicats départementaux

L'UMIH compte plus de 100 fédérations départementales.

Les structures associées

L'UMIH est composée de syndicats associés



et de structures interdépartementales.



Un organisme de formation

Depuis 2002, UMIH FORMATION a formé plus de 360 000 professionnels de l'hôtellerie-restauration.



Par l'expertise de ses formateurs issus du monde professionnel, son innovation constante et son suivi qualité des programmes pédagogiques, UMIH FORMATION s'est imposé comme l'organisme de formation de référence de notre profession.

L'UMIH DANS L'INTERPROFESSIONNEL

L'UMIH est membre de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P), de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), son président Thierry Marx est membre du comité exécutif. L'UMIH est aussi membre du bureau de la Confédération des acteurs du Tourisme (CAT), Eric Abihssira est le secrétaire général.

Au niveau européen l'UMIH est membre l'HOTREC (the Association of Hotels, Restaurants and Cafés in Europe).

LE DIRECTOIRE

Le Directoire assure la direction et le fonctionnement de l'UMIH. Il se réunit une fois par mois au siège de l'UMIH, rue d'Anjou. Le directoire est composé de membres de droit, de membres désignés par la présidence confédérale et d'invités permanents

Membres de droits



Thierry MARX

Président Confédéral de
l'UMIH



Eric ABIHSSIRA

Vice-Président
Confédéral de l'UMIH



**Laurent
BARTHELEMY**

Président UMIH
Saisonniers



Franck CHAUMÈS

Président UMIH
Restauration



Valérie PONS

Présidente UMIH
Traiteurs



Véronique SIEGEL

Présidente UMIH
Hôtellerie Française



Nathalie BAUDOIN

Trésorière Générale



Laurent LUTSE

Président UMIH Cafés,
Brasseries,
Etablissements de Nuit



**Jean-Virgile
CRANCE**

Président du
Groupement National
des Chaînes Hôtelières
(GNC)

LE BUREAU

Des élus à votre écoute sur tout votre département

L'UMIH87-23 est présente et active sur son département. Nous sommes en contact direct avec nos établissements adhérents et en mesure de les accompagner au quotidien dans les domaines juridique, fiscal, social, ainsi que sur les problématiques d'emploi et de formation, mais également de communication.



Mathieu GUERIN

Président Départemental



Isabelle CHABASSE
Vice-Présidente



Guillaume KUHLER
Trésorier



Emilie LARA-QUANTIN
Directrice

P R E S I D E N T S D E B R A N C H E



Elizabeth DREYV
Présidente
UMIH Nuit



Romain PALARD
Président
Restaurateurs



Nicolas AMATHIEU
Président
Hôteliers



Laurent DENYS
Président
Cafés/Brasseries



Romain MITTAUD
Président
Traiteurs - TOR

POURQUOI REJOINDRE NOTRE ORGANISATION ?



Assistance juridique,
fiscale et sociale



Accompagnement et
défense dans vos activités
professionnelles

DUDOGNON-BOYER

Avocats au Barreau de Limoges



Avantages financiers



Une couverture santé
adaptée à vos besoins



Un centre de formation
100% HCR



Avec l'UMIH87-23 : des atouts plein les mains !



1 MON ATOUT SOCIAL

À l'UMIH87, je trouve toutes les informations utiles pour gérer mon personnel



- Les modèles de contrat de travail
- Les procédures de rupture
- La convention collective
- La classification
- La grille des salaires
- La mutuelle

2 MON ATOUT JURIDIQUE

À l'UMIH87, je trouve toutes les informations utiles pour créer et gérer mon exploitation

- Les étapes pour s'installer
- Les affichages obligatoires
- Les points de vigilance sur le bail
- Les nuisances sonores
- La réglementation Happy Hours



3 MON ATOUT ASSURANCE

À l'UMIH87, en cas de litiges : J'ai une protection juridique qui prend en charge mes frais (de justice, d'avocat ou de Prud'hommes)



- Protection commerciale
- Protection sociale et prud'homale
- Protections patrimoniales
- Protections administratives
- Protection fiscale
- Protection pénale
- Assistance travaux
- Complément d'assurances

4 MON ATOUT NORME

À L'UMIH87, je bénéficie de tarif préférentiel avec de nombreux partenaires

- Documents obligatoires
- Hygiène
- Sécurité incendie
- Accessibilité
- Installations électriques



5

MON ATOUT **FORMATION**

À l'UMIH 87, je bénéficie de formation conforme à mon métier

Hygiène Alimentaire : Méthode HACCP

Permis d'exploitation

Permis de former

Et plein d'autre encore !! RDV sur www.umihformation.fr



Toutes nos formations sont finançables

AGEFICE : pour les Travailleurs Non Salariés

AKTO : pour vos salariés

FAFCEA : pour les Artisans

6

MON ATOUT **APPRENTISSAGE**

À l'UMIH 87, je bénéficie d'aide pour augmenter mes rangs

Voix professionnelle

Alternance

Insertion

Reconversion

À l'Umih87, je bénéficie d'un centre, une équipe au service de l'entreprenariat des jeunes avec son partenaire la Fondation INFA

Apprentissage sur 13 mois :

Aide ou Commis de Cuisine

Barman service en salle

Réceptionniste



Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective ou Individuelle : POEC/POEI

Employé d'étage

7

MON ATOUT **REMISE**

À l'umih87, je bénéficie de remises et de prix attractifs avec nos partenaires



SACEM 28%, SPRE 15%

Titres Restaurants (% variables)

Médiateur de Tourisme MTV

Boutique UMIH87 : tarif réduit pour nos Adhérents

Partenaires : tarifs négociés pour nos Adhérents

8

MON ATOUT **INSTITUTIONNEL**

À l'UMIH87, je bénéficie d'un soutien et d'une défense de la protection de la profession auprès des instances locales et nationale

Mairie

CPSTI

Banque de France

URSSAF TI

Préfecture

CPME

Tribunal de Commerce

CCI, CMA

Prud'homme

Initiative Haute-Vienne

Mission Locale

France Travail





Un constat : il existe 7 codes APE pour pratiquer l'activité traiteur parmi les métiers de bouche. Il s'agit très souvent d'un complément à l'activité principale.

Pour autant, 1% de chiffre d'affaires réalisé en traiteur, engage 100% des responsabilités du chef d'entreprise... sur le plan de la prévention des risques, en matière sociale, de développement durable, sur le plan de la maîtrise sanitaire et de la sécurité...

C'est un enjeu majeur et d'intérêt général de protéger les chefs d'entreprise, l'entreprise, les salariés et les clients.

C'est pourquoi l'UMIH s'engage aujourd'hui dans la création de la branche traiteur, afin d'être au service des besoins si spécifiques de notre profession.

Notre objectif : fédérer cette activité pour que vous vous sentiez écoutés, entendus, représentés et défendus, quelle que soit la taille de votre entreprise ou votre mode de production.

Notre volonté : la prise de conscience de vos obligations pour vous permettre d'y répondre sur les plans réglementaire, juridique, social, économique...

Notre ambition : vous accompagner avec des boîtes à outils et ainsi permettre aux traiteurs responsables d'accéder à des soutiens financiers.

Valérie PONS
Présidente et fondatrice
de la branche UMIH Traiteur

VENTE À EMPORTER ET LIVRAISONS

RÈGLEMENTATIONS ET OBLIGATIONS

VENTE À EMPORTER

- OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES
- ASPECTS RÈGLEMENTAIRES
- ASPECTS TECHNIQUES ET AFFICHAGES

LIVRAISONS

- OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES
- ASPECTS RÈGLEMENTAIRES, TECHNIQUES ET OBLIGATIONS

*Adhérer,
c'est faire exister notre métier.*

PLAN DE MAÎTRISE DES RISQUES

CHARTE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les règles d'hygiène, les contrôles et les enregistrements mis en œuvre sont destinés à préserver la santé des consommateurs et des salariés. L'ensemble du personnel doit avoir connaissance des points clés suivants détaillés dans la charte Hygiène et sécurité :

- PERSONNEL EN CUISINE
- PERSONNEL AU SERVICE
- PERSONNEL À LA DESSERTE
- ENSEMBLE DU PERSONNEL
- CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- 
- 
1. Faire reconnaître enfin notre métier spécifique
 2. Être protégé sur le plan juridique, réglementaire et sanitaire
 3. Accéder à des outils exclusifs, pensés par et pour les traiteurs
 4. Participer à des projets valorisants à haute visibilité
 5. Intégrer un réseau vivant, engagé, solidaire
 6. Faire entendre sa voix dans les décisions nationales
 7. Bénéficier de leviers économiques et sociaux
 8. Accès facilité aux salons professionnels et concours
 9. Influence locale via l'UMIH départementale
 10. Valorisation commerciale face aux clients B2B & institutionnels
 11. Accompagnement personnalisé sur les moments clés
 12. Défense collective face aux abus de marché
 13. Soutien dans les transitions (RSE, digital, social, RH)
 14. Accès à des offres exclusives et partenariats avantageux
 15. Soutien en cas de litiges professionnels
 16. Formation continue adaptée aux besoins du métier
 17. Participation à des événements et concours professionnels
 18. Veille réglementaire et accompagnement personnalisé

Même si votre activité traiteur ne représente qu'1% de votre chiffre d'affaires, 100% des responsabilités de cette activité vous incombent !

Engagée à vos côtés, l'UMIH vous accompagne.

TousUMIHtousUNIS



NOS PARTENAIRES LOCAUX

RDV sur umih87.fr rubrique partenaires et bénéficier de remises exceptionnelles



Acquérir ▶ Céder ▶ Transmettre ▶ Financer ▶



NOS PARTENAIRES au niveau NATIONAL

Réduire vos dépenses énergétiques

Avantage partenaire



SMEG
La solution pour réduire vos factures d'énergie

Avantage partenaire



Time 2 plug
Spécialiste sur mesure de l'installation et gestion de bornes de recharge pour voitures électrique.

Avantage partenaire



TotalEnergies
Électricité et gaz pour les professionnels du CHRD.
TotalEnergies prend en compte les besoins spécifiques liés à votre activité avec un service client de proximité.

Participer aux évènements de la profession

Avantage partenaire



EquipHotel
Le salon international de référence. Tous les deux ans, il accompagne les professionnels du secteur de l'hospitalité dans la gestion au quotidien de leurs établissements et le développement de nouveaux projets.

Avantage partenaire



Sandwich & Snack Show
Le salon de référence qui rassemble les professionnels de la restauration hors domicile et nomade

Réduire vos factures

Avantage partenaire



La Sacem
Ensemble faisons vivre la musique ! Les sommes collectées le sont pour les auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique)

Avantage partenaire



SPRE
Merci pour la musique ! Les sommes collectées le sont pour les artistes-interprètes et aux producteurs.

Maximiser les avantages des titres-restaurant

Avantage partenaire



Bimpli

Avantage partenaire



Edenred

Avantage partenaire



Pluxee

Avantage partenaire



Swile

Avantage partenaire



UpCoop

Avantage partenaire



Wedoofood

Solutions restauration

Avantage partenaire



Malongo

Offre variée de café de qualité, haut de gamme et sur mesure avec un torréfacteur français engagé dans une démarche durable avec des cafés BIO, Commerce équitable et machines à café.

Avantage partenaire



Verisure

Leader mondial des alarmes en Europe, offre spéciale sur le système d'alarme afin d'assurer la sécurité des gérants, employés et clients, tout en maintenant la continuité de l'activité et la pérennité des entreprises.

Tourisme

Avantage partenaire



La Médiation du Tourisme et du Voyage

Ce service doit obligatoirement être proposé par tous les professionnels en cas de litige avec les consommateurs.

Réussir la transition écologique de votre établissement

Avantage partenaire



Enviro Développement

Avantages 2025 du partenariat

Avantage partenaire



Inyus

Solution d'économie d'énergie destinée aux bâtiments tertiaires

Avantage partenaire



reCIRCLE

Faites du réemploi un atout pour votre restaurant - Quand l'obligation devient une opportunité !

Valoriser votre engagement durable



AFNOR Certification

Pour valoriser votre engagement pour la préservation de l'environnement



Clef Verte

1er label environnemental en France et dans le Monde pour les hôtels



Ecotable

Pour une restauration écoresponsable. Accompagne les restaurants dans sa transition écologique et communique sur le restaurant dans son guide « Ecotables »

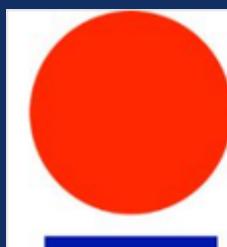
Optimiser votre processus de recrutement



MonCvNum

100 % gratuit. Salarié, déposer un CV et de postuler facilement.

Employeur, avec une inscription gratuite ayez accès à une banque de CV et contacter les candidats.



L'UMIH : Partenaires officiels

Rejoignez l'UMIH et bénéficiez d'avantages financiers accordés par nos partenaires. Ces avantages couvrent très largement le coût de l'adhésion. Renseignez-vous auprès de votre UMIH départementale pour découvrir des partenaires locaux.

umih.fr

Votre espace Adhérent

"JE ME CONNECTE"

www.umih87.fr



Les dernières circulaires à votre disposition



Juridique / Fiscale / Sociale / Environnement / Formation



L'ensemble des affichages obligatoires



Des guides pratiques

DUERP - Durée du temps de travail - Visites périodiques ERP



Foire aux questions :

Comment dois-je réagir face à un abandon de poste ?

Quelles sont les documents à tenir à disposition de l'inspection du travail ?

Jours fériés garantis ou ordinaire : comment s'y retrouver ?



Mais aussi :

Convention Collective CHR + Avenants



**L'UMIH VOUS OFFRE VOTRE ADHÉSION
À L'ASSOCIATION DES BISTROTS
ET CAFÉS DE FRANCE**



L' Umih est engagée depuis de nombreuses années pour **la préservation et la reconnaissance des bistrots et cafés comme éléments essentiels de notre patrimoine**.

L'association des bistrots et cafés de France oeuvre pour la valorisation et la défense de ces établissements emblématiques. Ce sont des espaces où se croisent toutes les générations et catégories sociales, incarnant **l'esprit de convivialité propre à la culture française**.

L'Association des Bistrots et Cafés de France, créée par Alain Fontaine, vient d'être inscrite au Patrimoine culturel immatériel de la France et ambitionne désormais **une reconnaissance au Patrimoine mondial de l'UNESCO**.

Devenir "Membre Associé"

1. Être **adhérent à l'UMIH**
2. Exploiter un **établissement avec un comptoir**
et servir une clientèle au comptoir
3. **Cliquez ici** pour inscrire votre établissement

AFFICHAGES OBLIGATOIRES

Bars/Cafés - Hôtels - Restaurants - Discothèques

EXTERIEUR & INTERIEUR	B/C	H	R	D
Moyen de Paiement Acceptés ou Refusés	✓	✓	✓	✓
Carte/Menu et Carte des vins identiques (intérieur et extérieur)	✓		✓	
Interdiction de Fumer **	✓	✓	✓	✓
Interdiction de Vapoter ** (facultatif)	✓	✓	✓	✓
Tarifs des Tarifs de Nuit <i>SI</i> l'établissement le pratique	✓			
EXTERIEUR				
Horaires d'ouverture et de fermeture	✓	✓	✓	✓
Affichage des prix de 9 prestations (7 boissons et plat du jour, sandwich) * **	✓			
5 Vins les plus couramment vendus par ordre croissant de prix ou, à défaut, les prix des vins s'il en est servi moins de 5	✓		✓	
Prix du Billet d'entrée et des 5 Boissons Réglementaires				✓
Panonceau de licence DB et/ou Restaurant **	✓	✓	✓	✓
Règlement intérieur de l'établissement <i>SI</i> l'établissement le pratique	✓	✓	✓	✓

* Téléchargeable sur **VOTRE Espace Adhérent** : Affichages Obligatoires

** A commander sur notre boutique en ligne

AFFICHAGES OBLIGATOIRES

Bars/Cafés - Hôtels - Restaurants - Discothèques

INTERIEUR

	B/C	H	R	D
Protection des Mineurs et Répression de l'Ivresse Publique *	✓	✓	✓	✓
La République se vit à Visage Découvert *	✓	✓	✓	✓
Sécurité Incendie, Plan d'Evacuation (entrée de l'établissement)	✓	✓	✓	✓
Arrêté Préfectoral réglementant les CHRD	✓	✓	✓	✓
Etalage des 10 boissons non alcooliques	✓		✓	
Affichage du prix des boissons comptoir/salle (nature et contenance) * **	✓	✓	✓	✓
Origine des Viande Bovine, Porc, Ovin, Volaille			✓	
SI L'ETABLISSEMENT LE PRATIQUE				
Vidéosurveillance	✓	✓	✓	✓
Interdiction de revente du Tabac au Mineur	✓	✓	✓	✓
Affichage des prix du Téléphone	✓	✓	✓	✓
Affichage du prix au Vestiaire				
Affichage des prix pour les jeux (billards, jeux vidéos, ...)	✓	✓	✓	✓
Avertissement des risques d'épilepsie pour les jeux Vidéos	✓	✓	✓	✓

DEFAUT D'AFFICHEAGE : AMENDE DE 1 500 €

* Téléchargeable sur **VOTRE Espace Adhérent** : Affichages Obligatoires

** A commander sur notre boutique en ligne

AFFICHAGES OBLIGATOIRES

Spécifiques aux Hôtels

EXTERIEUR

- Panonceau Classement Hôtel
- Tarif Hébergement (min/max ; pension/demi-pension)
- Prix du Petit Déjeuner
- Accès à Internet dans les chambres + si compris ou non dans les prix de l'hébergement
- Modalités d'accès à l'information sur les prix des autres prestations commercialisées

RECEPTION & CAISSE

- Consigne de sécurité
- Plan de l'établissement et d'orientation simplifiée
- Numéro des pompiers
- Tarifs de l'hébergement
- Prix de la Pension et de la Demi-pension, boissons comprises (ou non)
- Prix du petit déjeuner
- Informations relatives à la connexion internet
- Heures d'arrivée et de départ, suppléments appliqués si départs tardifs
- Prix de la taxe de séjour
- Modalités d'accès à l'information sur les prix des autres prestations commercialisées
- tableau de change

A CHAQUE ETAGE

- Plan d'orientation simplifiée + accès aux escaliers
- Fléchage de dégagement vers les sorties
- Signalisation des sorties de secours

DANS CHAQUE CHAMBRE

- Consigne de sécurité en français + 2 langues étrangères
- Plan sommaire de repérage des dégagements
- Conduite à tenir en cas d'incendie
- Numéro de téléphone des pompiers
- Affichage du prix du téléphone
- Prix de la chambre (1 ou plusieurs personnes) à la journée ou toutes autre durée
- Prix de la Pension et de la Demi-Pension, boissons comprises (ou non)
- Prix du petit déjeuner
- Pris des autres prestations commercialisées (SPA, Massage, Blanchisserie...)
- Dates limites de la période en cours si les tarifs varient en fonction de la période

PISCINE

- Règlement intérieur de la piscine et procédure d'alarme
- Affichage des résultats des contrôles sanitaires de la piscine
- Affichage rappelant que l'accès de la piscine est réservé à la clientèle hébergée
- Affichages profondeurs minimales et maximales de chaque bassin
- Affichage des capacités Max. instantanée et journalière
- Capacité instantanée Max. des bains à remous

PIECES A FOURNIR EN CAS DE CONTROLE

Bars/Cafés - Hôtels - Restaurants - Discothèques

✓ = OBLIGATOIRE
○ = RECOMMANDÉ

B/C	H	R	D
-----	---	---	---

Extrait de déclaration d'activité déclarée au tribunal de commerce
(K BIS)

✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
R	R	R	R
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓

Récépissé de déclaration d'ouverture (CERFA 11543*05)

Attestation du Permis d'Exploitation

Autorisation de droit de terrasse

Bon d'installation des jeux automatique

Registre du personnel / DPAE

Photocopie CNI produite par le(s) salarié(s), ou carte de séjour

Fiche d'aptitude professionnelle de la médecine du travail

Attestation de formation en hygiène alimentaire du personnel

Convention Collective CHR du 30 Avril 1997 et avenants

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
(DUERP) *

Règlement sanitaire départemental

Comptes rendus de contrôle (Hygiène, étude d'impact, sécurité..)

Guide des bonnes pratiques d'hygiène du restaurateur *

Registre de sécurité

* Téléchargeable sur **VOTRE Espace Adhérent** : Affichages Obligatoires
** A commander sur notre boutique en ligne

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN CAS DE CONTROLE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

ATTENTION

Les documents de cette liste doivent obligatoirement être disponibles dans votre établissement sous peine de sanction.

Dans le cadre d'un contrôle, d'autres documents pourront vous être demandés au cas par cas, que vous devrez bien évidemment fournir.

DOCUMENTS

EMBAUCHE

Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)

Registre Unique du Personnel (RUP) + Registre des Stagiaires

Travailleurs étrangers :

Copie Autorisation de Travail + Titre de Séjour

Copie Mail Vérification

Copie Pièce d'identité

CONTRAT DE TRAVAIL ET REMUNERATION

Contrat de Travail :

CDI

CDD, CDD Saisonnier

Contrat Extra

Contrat Apprentissage et Professionnalisation ...

Travailleurs Temporaires :

Contrat de mission avec l'intérimaire

Contrat de mise à disposition avec l'Agence

Convention(s) de stage

Bulletins de Salaire

RÈGLEMENTATION APPLICABLE DANS L'ENTREPRISE

Convention Collective CHRD - n°1979

Copie des Notes de service et Accord Collectif (s'il y en a)

Affichages Obligatoires en Droit du Travail :

"Lutte contre les discriminations"

"Egalité professionnelle et de rémunération entre les Hommes et les Femmes"

"Lutte contre le harcèlement Sexuel, Moral & Social"

Coordonnées de l'Inspection du Travail & de la médecine du Travail

Règlement Intérieur (obligatoire à partir de 50 salariés)

PV de l'élection (ou de carence)

Registre du CSE (liste des demandes des élus et réponses de l'employeur)

DURÉE DE TRAVAIL

Planning de travail :

Heures de début et fin de travail

Repos Hebdomadaires

Congés Payés ...

Feuille de décompte des heures de travail "effectuées"

ATTENTION

Les repos Hebdomadaires doivent impérativement être précisés dans ces 2 documents

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Document Unique des Risques Professionnels (DUERP)

Tous les documents relatifs aux Contrôles et Vérifications de l'Inspection du Travail :

Lettre d'observations

Mises en demeure

Rapports ...

Tous les documents relatifs à la Médecine du travail

Fiche d'Aptitude médicales et dossier médical du salarié

Fiche des contrôles médicaux

Fiche d'entreprise (élaborée par la médecine du travail + fait le point sur les risques professionnels, les effectifs des salariés exposés et les moyens de prévention en œuvre ou préconisés)

Tous les documents relatifs aux Accidents du Travail

Déclaration d'accidents,

Eventuelles réserves de l'employeur ...

PRÉCISIONS

- ✓ CONSERVATION de ces documents pendant 5 ans
- ✓ Support(s) Dématérialisés : copie de(s) déclaration(s) à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

MÉMO CONTRÔLE HYGIENE

1. Identification et statut de l'établissement



- Extrait Kbis ou SIRET
- Plan des locaux (notamment pour les cuisines et zones de stockage)
- Registre du personnel (présence des employés)

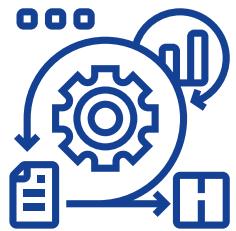
2. Formation et compétences



- Attestation de formation en hygiène alimentaire (obligatoire pour au moins une personne présente en cuisine)
- Diplômes ou justificatifs de formation du personnel (CAP, BEP, HACCP...)
- Preuves de sensibilisation à l'hygiène pour les autres membres de l'équipe

3. Traçabilité et gestion des produits (A conserver pendant 6 mois)

- Étiquettes ou factures d'achat avec origine des produits
- Registre de traçabilité des denrées (entrées/sorties, dates de livraison, lots...)
- Preuves de la gestion des DLUO/DLC



4. Autocontrôles et procédures d'hygiène

Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) complet, incluant :

- Diagrammes de fabrication
- Plan de nettoyage/désinfection (avec produits utilisés)
- Plan de lutte contre les nuisibles (contrats et interventions)
- Gestion des non-conformités

Fiches de relevés de températures (frigos, cuisson, refroidissement...) - A conserver 2 ans



5. Contrats et attestations

- Contrat de traitement des déchets alimentaires
- Contrat de dératisation/désinsectisation
- Attestation d'analyse de l'eau (si eau de forage ou non potable)



6. Allergènes et affichage obligatoire

- Fiche des substances allergènes utilisées dans les plats
- Affichage obligatoire visible : information sur la présence d'allergènes, origine des viandes, interdiction de fumer, etc.

BON DE COMMANDE

AFFICHAGES OBLIGATOIRES

Date :

Raison Sociale :

Nom / Prénom :

Adresse :

CP/VILLE :

Téléphone :

Mail :

Adhérent : OUI NON

DÉSIGNATION	PRIX Unitaire NET		QUANTITÉ	PRIX TOTAL NET
	Adhérent	Non Adhérent		
LICENCE III - Autocollant 	15,00€	20,00€		
LICENCE IV - PVC 	25,00€	35,00€		
LICENCE RESTAURANT - PVC 	25,00€	35,00€		
Débit de boisson intérieur A3 	2,50€	3,50€		
	8,00€	10,00€		
Tarif Extérieur A4 	Gratuit	2,50€		
	5,00€	7,00€		

Interdiction de fumer Autocollant		6,00€	6,00€		
Interdiction de Vapoter Autocollant		6,00€	6,00€		
Interdiction de fumer Plastifié		2,00€	3,50€		
Interdiction de vapoter Plastifié		2,00€	3,50€		
Interdiction de fumer & Vapoter Plastifié		2,00€	3,50€		
Visage découvert Copie		Gratuit	2,50€		
		5,00€	7,00€		
Arrêté Préfectoral Haute-Vienne copie		Gratuit	2,00€		

Affichage obligatoire complet CDT	Copie	8,00€	10,00€		
	Plastifié	15,00€	20,00€		
Protection des mineurs	Copie	Gratuit	2,50€		
	Plastifié	5,00€	7,00€		
Guide HACCP Restaurateur	Restaurateur	30,00€	45,00€		
					
Classeur PMS + Guide HACCP	Restaurateur	50,00€	60,00€		
					
Document Unique EPR	Restaurateur	20,00€	30,00€		
UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE 					
DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS					
Registre Unique du Personnel	Restaurateur	25,00€	35,00€		
UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE 					

<p>Convention Collective HCR</p>  <p>UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE CONVENTION ET ACCORDS COLLECTIFS NATIONAUX HCR</p> <p><small>DB - Restaurant - Hôtel - Commerce et Services - Transport - Logistique</small></p>	35,00€	40,00€		
--	--------	--------	--	--

TOTAL NET :

***Les Licences DB et Restaurant ne peuvent être vendues sans la copie du récépissé de déclaration d'ouverture de la Mairie de votre licence.**

Le bon de commande doit-être validé par l'UMIH87 et accompagné d'un chèque (ou espèce) à l'ordre de UMIH87.

En cas de rupture de stock l'UMIH87 vous enverra votre commande à l'adresse indiqué sur le bon de commande.

Signature :

Signature UMIH87

UMIH87 – 31/33 Rue des Pénitents Blancs – 87000 LIMOGES

05 55 34 16 00

contact@umih87.fr – www.umih87.fr

Formulaire à retourner à l' UMIH87/23 : 31-33 Rue des pénitents Blancs - 87000 LIMOGES

ETABLISSEMENT

Société :	Enseigne :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	Portable :
N° SIRET :	Immatriculation : <input type="checkbox"/> RCS(Commerce) <input type="checkbox"/> RM(Métier)
Activité(s) :	<input type="checkbox"/> Café/Bar <input type="checkbox"/> Hôtel : Nbre d'étoile : <input type="checkbox"/> Restaurant <input type="checkbox"/> Discothèque <input type="checkbox"/> Bowling <input type="checkbox"/> Brasserie <input type="checkbox"/> R. Rapide <input type="checkbox"/> Traiteur <input type="checkbox"/> Camping <input type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Epicerie
TYPE ERP :	<input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> EF <input type="checkbox"/> PA <input type="checkbox"/> OA (Mentionné dans votre registre de sécurité)
Code APE :	Licence : <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> III <input type="checkbox"/> IV <input type="checkbox"/> Restaurant <input type="checkbox"/> Petite Restaurant <input type="checkbox"/> A Emporter
IDCC (N° Convention Collective) :	<input type="checkbox"/> 1979 (CHRD) <input type="checkbox"/> 1501(R.Rapide) Autre :
Diffusion musique :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nombre de salarié(s) :	

EXPLOITANT(S)

Nom :	Prénom :
Qualité de l'exploitant :	<input type="checkbox"/> TNS <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Président Autre :
Adresse Mail :	<input type="checkbox"/> Maître Restaurateur <input type="checkbox"/> Artisan cuisinier

COTISATION 2026

Le montant de votre adhésion 2026 est calculée sur votre chiffre d'affaire HT 2025 ou Prévisionnel

1 enseigne = 1 cotisation = 1 réduction SACEM

Inférieur à 60 000 €	260 €		Jusqu'à 420 000 €	480 €	
Jusqu'à 180 000 €	360 €		Jusqu'à 620 000 €	550 €	
Jusqu'à 280 000 €	390 €		Au-delà 620 000 €	740 €	
Etablissement supplémentaire (quel que soit le CA HT)					290 €

MODES DE REGLEMENT

- Par chèque : à l'ordre de l'UMIH87
- Par Prélèvement automatique* En 1 fois - Date : _____
 En 4 fois Mensuel
- Par Virement Bancaire : Référence du virement : "Nom du Gérant"

CREDIT AGRICOLE CENTRE OUEST

IBAN : FR76 1950 6000 1128 1398 3093 064

BIC : AGRIFRPP895

*Remplir et nous retourner le mandat SEPA joint au bulletin d'adhésion + RIB

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **UMIH87-23** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **UMIH87-23**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois suivant la date de débit de votre compte encas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

RUM
Réservé au Créditeur

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER*	DESIGNATION DU CREDITEUR
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : UMIH87-23 Adresse : 31/33 RUE DES PENITENTS BLANCS Code postal : 87000 Ville : LIMOGES Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER*	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent*
<input type="checkbox"/> En 1 fois – Echéance : _____/_____/2026 <input checked="" type="checkbox"/> Mensuel
<input type="checkbox"/> En 4 fois – Echéances : Janvier-Avril-Juillet-Octobre

Signé à :	*Signature :
Le (JJ/MM/AAAA) :	

DESIGNATION DU TIERS DEBTUEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :	
Nom du tiers débiteur :	

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

RAPPEL : LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRESENT MANDAT, QUI DOIT ETRE COMPLETE, SONT DESTINEES A N'ETRE UTILISEES PAR LE CREDITEUR QUE POUR LA GESTION DE SA RELATION AVEC SON CLIENT. ELLES POURRONT DONNER LIEU A L'EXERCICE, PAR CE DERNIER, DE SES DROITS D'OPPOSITION, D'ACCES ET DE RECTIFICATION TELS QUE PREVUS AUX ARTICLES 38 ET SUIVANT DE LA LOI N°78- 17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES.

DUREE ET RESILIATION

LE CONTRAT-ADHESION EST CONCLU POUR UNE DUREE INDETERMINEE. IL ENTRE EN VIGUEUR A COMPTER DE SON ACCEPTATION PAR LE TITULAIRE. CE DERNIER PEUT A TOUT MOMENT ET MOYENNANT LE RESPECT DUN PREAVIS DE TRENTÉ (30) JOURS CALENDAIRES, PROCEDER A LA RESILIATION DU CONTRAT-ADHESION. LE PRESTATAIRE PEUT A TOUT MOMENT PROCEDER A LA RESILIATION DU CONTRAT-ADHESION MOYENNANT LE RESPECT D'UN PREAVIS DE DEUX (2) MOIS FOURNI SUR SUPPORT DURABLE. DANS CE CAS, LES FRAIS REGULIEREMENT IMPUTES AU TITRE DES SERVICES DE PAIEMENT SERONT DUS PAR LE TITULAIRE AU PRORATA DE LA PERIODE ECHUE A LA DATE DE RESILIATION. CHAQUE PARTIE DOIT, POUR CE FAIRE, ADRESSER SA NOTIFICATION DE RESILIATION DES PRESENTES A L'AUTRE PARTIE, PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION, A L'ADRESSE POSTALE ET EMAIL INDIQUEE DANS LES CONDITIONS GENERALES DU SITE. EN CONSEQUENCE, L'ENSEMBLE DU CONTRAT-ADHESION EST RESILIE ET LE COMPTE DE PAIEMENT EST CLOTURE. LE CREDIT DU COMPTE SERA TRANSFERE DANS UN DELAI DE TREIZE (13) MOIS SUR LE COMPTE BANCAIRE DU TITULAIRE APRES DEDUCTION DES FRAIS DUS ET PAYABLES AU PRESTATAIRE. SI LE CREDIT DU COMPTE DE PAIEMENT DEPASSE LE PLAFOND INDIQUE DANS LES CONDITIONS TARIFAIRES, LE MONTANT DEPASSANT CE PLAFOND SERA VIRE DANS LES TRENTÉ (30) JOURS SUIVANT LA DATE D'EFFET DE LA RESILIATION SUR LE COMPTE BANCAIRE DU TITULAIRE, APRES DEDUCTION DES FRAIS DUS ET PAYABLES AU PRESTATAIRE. LE PRESTATAIRE EST DECHARGE DE TOUTE OBLIGATION DES LORS QU'IL AURA CONFIRME AU TITULAIRE LE VIREMENT SUR LE COMPTE BANCAIRE INDIQUE. EN CAS DE MANQUEMENTS GRAVES, FRAUDE OU IMPAYES DE LA PART DU TITULAIRE, LE PRESTATAIRE SE RESERVE LE DROIT DE SUSPENDRE OU RESILIER LES PRESENTES PAR L'ENVOI D'UN EMAIL, ACCOMPAGNE D'UNE LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION SANS MOTIF NI PREAVIS. IL EST PREVU QUE LE CONTRAT-ADHESION SERA AUTOMATIQUEMENT RESILIE EN CAS DE CIRCONSTANCES NOUVELLES AFFECTANT LA CAPACITE D'UNE PARTIE A S'ENGAGER AU TITRE DES PRESENTES.

« NOUS VOUS INFORMONS QUE LES CHAMPS PRECEDES D'UN * DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT REMPLIS POUR QUE NOUS PUissions ACCEDER A VOTRE DEMANDE DE PRELEVEMENT. LES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL COLLECTEES A PARTIR DE CE FORMULAIRE SONT TRAITEES PAR UMIH87-23, AFIN DE PRELEVEMENT DANS LE CADRE DE L'ADHESION AU CONTRAT. ET SONT CONSERVÉES POUR TOUTE LA DUREE DE NOTRE RELATION CONTRACTUELLE. LES DONNEES COLLECTEES SERONT COMMUNIQUEES AUX SEULS DESTINATAIRES SUIVANTS : SERVICES COMPTABLES DE LA SOCIETE, BANQUE CREDIT AGRICOLE CENTRE OUEST. VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT D'ACCES, DE RECTIFICATION ET D'EFFACEMENT DE VOS DONNEES, D'UN DROIT D'OPPOSITION ET DE LIMITATION DU TRAITEMENT DE VOS DONNEES. VOUS DISPOSEZ EGALEMENT D'UN DROIT A LA PORTABILITE DES DONNEES VOUS CONCERNANT, ET DE LA FACULTE DE DONNER DES DIRECTIVES SUR LEUR SORT APRES VOTRE DECES. POUR EXERCER CES DROITS OU POUR TOUTE QUESTION SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNEES DANS CE DISPOSITIF, VOUS POUVEZ CONTACTER NOTRE BUREAU A CONTACT@UMIH87.FR, SI VOUS ESTIMEZ. APRES NOUS AVOIR CONTACTES. QUE VOS DROITS « INFORMATIQUE ET LIBERTES » NE SONT PAS RESPECTES, VOUS POUVEZ ADRESSER UNE RECLAMATION A LA CNIL : WWW.CNIL.FR. POUR AVOIR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR LES MODALITES DE GESTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES, MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE NOTRE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE CONTACTEZ-NOUS »

À l'Umih87-23

je bénéficie en continu d'informations fiables !

Par téléphone au **05 55 34 16 00 / 07 44 87 81 25**

du Lundi au Jeudi 08h30 à 12h00 et de 14h00 - 17h30

Le Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Par mail à **contact@umih87.fr**

Retrouvez-nous sur :



Facebook

Linkedin

Instagram



Sur notre site internet **www.umih87.fr** : un espace dédié aux Adhérents

Notre **Newsletter**

Les flash info **UMIH NEWS**

Par notre journal numérique : **L'essentiel & UMIH Magazine**



Cafés – Hôtels – Restaurants – Discothèques – Bowlings – Traiteurs





“

**Pour le prix
d'un café par jour,
protégez-vous
et soutenez
la profession !**

Thierry Marx

J'adhère à l'UMIH !

05 55 34 16 00 / 07 44 87 81 25

www.umih87.fr

31-33 rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

